

ÀNOTER

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au 06 87 76 15 09

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation développement économique et finances.

André GONNET, 1er adjoint, délégation travaux et réseaux. Annie VUILLERMOZ, 2º adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

Michel NOLLY, 3º adjoint, délégation vie associative. Dominique GUILLON, 4º adjointe, délégation vie culturelle et patrimoine.

Cécile OUDJAOUDI, 5º adjointe, délégation urbanisme.

Adresse mél : mairie@letouvet.com Adresse web : www.letouvet.com Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- · le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Réservation de salles

· à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h.

Tél. 04 58 00 50 37 - Par mél : resasalles@letouvet.com

Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

Député de l'Isère

Catherine Kamowski - secrétariat parlementaire. 1 rue Conrad Killian - 38950 Saint Martin le Vinoux Mél circo3805@gmail.com

Conseillers départementaux

Martine Kohly: martine.kohly@isere.fr

Christophe Engrand : christophe.engrand@isere.fr Permanences à la maison de territoire à Bernin, chaque premier mardi du mois de 15h30 à 17h30, sur rendez-vous. **Tél**. 04 76 00 38 49 (secrétariat)

Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

Au quotidien vous pouvez contacter

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant, au 04 76 71 72 46.

La psychologue scolaire, Agnès Hathout,

au 04 76 08 55 86.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Daniel Kotowsky. au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

L'accueil de loisirs au 04 76 92 36 11.

Le relais d'assistantes maternelles au 06 33 49 49 01. La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, au 04 58 00 50 37 (les semaines

impaires le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h - les semaines paires, le vendredi de 9h à 12h et de 16h30 à 19h30). Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36.

Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et vendredis après-midi.

Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à

La Poste

Le bureau de Poste du village : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 12h15. Le centre de tri (seulement pour les opérations postales aucune opération financière) : du lundi au vendredi de 8h45 à 18h et le samedi de 8h45 à 12h.

Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2º jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4º jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social: 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble Tél. 04 76 53 37 32.

Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'éalise.

Action sociale

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous. **Tél.** 04 76 92 34 34 - **Mél** ccas@letouvet.com.

Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

- du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
- · le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Un mardi sur deux de 13h45 à 14h45 à la mairie de Goncelin

Caisse de retraite

Depuis le 1er mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous

Tél. 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

CARSAT service social (anciennement CRAM)

Le 2e mardi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. 04 76 12 19 24

Mission locale

Site d'accueil à Pontcharra, Village d'entreprises du Breda

- · lundi et vendredi de 9h à 12h
- · du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h Tél. 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées

- · Aurélie Masnada accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.
- Permanence téléphonique : du lundi au vendredi 8h30 -11h30 au 04 76 92 18 82.

Divers

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin Tél. 04 76 71 78 75.

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30. **Tél.** 04 76 15 10 36 **Fax** 04 76 44 22 05.

Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3° et le 4° jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendezvous à prendre auprès du secrétariat de la mairie. Tél. 04 76 92 34 34

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit à la mairie, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue au Touvet. Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage -14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. 04 76 91 02 40 Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet Correspondant : Mme Eliette LE COZ. Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17. Horaires d'ouverture :

- · lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00
- jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Propreté urbaine

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le jeudi -Bac de tri : le mardi

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plossu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets. Tél. 04 38 72 94 30 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique 100% pratique)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Attention, la déchetterie de Crolles n'accepte plus l'amiante.

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

- Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai). Tél. 04 76 08 25 96 -À Crolles, rue des Frères Montgolfier :
- Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai). Tél. 04 76 04 82 74

Bon voisinage

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

- · du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h
- · le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- · le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h. Feu de végétaux

par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets

Se déplacer En autocar : www.tougo.fr ou www.transisere.fr Tougo : 0 800 941 103 ; Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination

La communauté de communes du Grésivaudan assure la maintenance des arrêts de bus à leur logo. Pour toute dégradation d'abribus ou de poteaux d'arrêt, contacter le numéro vert 0 800 845 295

En train: www.ter-sncf.com/rhone-alpes (Chambéry Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

Éclairage public

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ? L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : **Tél.** 04 76 23 53 50 Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-

dessous 7j/7 et 24h/24 : • POMPIERS : 18

www.le-gresivaudan.fr

- SAMU : 15
- Centre anti-poison : 04 76 42 42 42
- Médecin de garde : 0 810 15 33 33
- Pharmacie de garde : 3915EDF : 0 810 33 33 38
- · GDF: 0 800 47 33 33 · Véolia: 09 69 32 34 58

ÉDITO



SOMMAIRE

Madame, Monsieur,

Cette année le printemps est très visible au Touvet et grâce à l'engagement de quelques-unes et de quelques-uns, qui ont travaillé au fleurissement sans compter leur temps, les parterres et plates-bandes du village sont égayés de multiples jacinthes, crocus, narcisses... Des touffes colorées et gaies qui habillent nos massifs, réjouissent nos regards et apportent la promesse des beaux jours.

Le printemps c'est aussi pour toutes les collectivités locales le temps des comptes et des budgets. Au Touvet une gestion rigoureuse depuis des années nous permet de poursuivre les investissements proposés aux Touvetain(e)s : équipements sportifs du Bresson et réfection de la salle, jardins partagés, nouvelle gendarmerie, dossier tant attendu depuis presque 20 ans, nouveau centre aéré... Mais aussi d'en proposer d'autres grâce à l'intervention de la Communauté de communes du Grésivaudan qui améliore nos déplacements en réalisant des itinéraires cyclables dans la plaine ou un nouveau parking à côté du cimetière. Le contexte financier et institutionnel change et nous nous adaptons collectivement : la CCPG gère désormais l'eau et l'assainissement, les zones économiques. Toutes les informations vous sont livrées dans ce bulletin municipal.

Avec le printemps revient aussi le temps de migration des citoyens itinérants. Au Touvet ce sujet est bien connu car les gens du voyage traversent souvent la commune et à compter du mois d'avril les groupes s'installent au Bresson, même sans autorisation. Chaque situation est différente, de 10 à 100 caravanes, religieux ou pas, de passage pendant 15 jours ou installés plus de 3 mois, respectueux de la loi et des contrats ou auteurs d'actes délictueux... Tous les cas de figure sont possibles. A l'instar de n'importe quelle société, chaque personne peut produire et reproduire le meilleur et le moins bon. Chacun sait désormais qu'entre occupation illicite et capacité d'accueil, entre rejet et volonté d'intégration, entre rumeurs diffamantes et actes condamnables, nous devons tous faire des efforts pour que l'accueil soit bienveillant et la cohabitation réussie. Pour démystifier ce sujet qui fait tant parler, et répondre aux questions que nous nous posons tous légitimement, le dossier de ce numéro de printemps est consacré aux gens du voyage.

Bonne lecture à toutes et à tous!

Laurence Théry Maire du Touvet



Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Christelle Fergeau, Brice Laguionie, Franck Pourchon, Adrian Raffin, Annie Vuillermoz-Genon, Stéphanie Wyon.

Photos : Mairie du Touvet, Nadine Espagnol, Jean-Claude Sambain, Marc Tassan, .

Conception, mise en page : Christelle Fergeau

Imprimerie: Technic color - Ce numéro a été tiré à 1 800 exemplaires Imprimé sur du papier recyclé

LES « GENS DU VOYAGE »

Qui sont-ils? Où vont-ils?

Malgré plusieurs lois successives, l'accueil des gens du voyage n'est pas satisfaisant. Le nombre d'aires dédiées n'est pas toujours atteint. C'est à la fois pour les gens du voyage et pour les riverains des collectivités concernées que l'assistance a tout intérêt à être développée et améliorée. Accompagnement social, aide

à la scolarisation des enfants et habitats adaptés au mode de vie des gens du voyage sont les premières étapes d'une intégration réussie

Le rapport de la Cour des comptes paru en février 2017 pointe des progrès dans l'accueil des gens du voyage, en comparaison avec le précédent document datant de 2012. Mais beaucoup reste à faire et des inégalités demeurent. Le nombre de places en aires d'accueil inscrit dans les schémas départementaux se rapproche des objectifs fixés, 70 % sont réalisées. Mais ces aires ne sont pas toujours bien placées et parfois sous-occupées. »

source Gazette des communes- 29 août 2017



Alors, dans le Grésivaudan où en sommes-nous?

t comment répondre aux questions qui nous taraudent sur cette population itinérante qui bien souvent est méconnue ou inconnue. Cette appellation qui a souvent mauvaise presse, « gens du voyage » est un terme administratif qui désigne des populations qui, initialement, vivent de manière nomade dans des caravanes ou des mobil-homes. « Nomades »



était le terme utilisé en France avant celui de « gens du voyage ». Dans la pratique, ce terme désigne indifféremment des « Roms », des « Tsiganes » de France, des « Manouches » et des « Gitans ». Aujourd'hui, une grande partie des « gens du voyage » est sédentaire et seuls 15 % d'entre eux sont itinérants. La grande majorité de ces voyageurs est française.

D'où viennent-ils?



endant des siècles, l'origine des Tsiganes, Manouches, Gitans et Roms est restée un mystère. Aujourd'hui, on les considère originaires du nord de l'Inde. La langue des tsiganes, de famille indo-européenne est héritière du sanscrit. Leurs migrations depuis l'Inde au IX^e et X^e siècles les ont conduits vers l'Iran, la Grèce



et l'Europe via l'empire byzantin. Les premiers Roms arrivés en Europe occidentale se disaient originaire de Grèce byzantine : on les a nommés jitanos, jitans, jipsies. Pour d'autres, passés par la Bohême, on les appela Bohémiens. En Allemagne, certains se présentaient juste comme des êtres humains, « manush » en allemand, ce qui a donné le terme de manouche. Quand à tsigane ou zingari, l'expression vient du grec « athinganos » c'est à dire « ceux qui ne touchent pas » puisqu'ils se saluaient en tenant les mains jointes. Romanichel, romano, découlent de rom (hommes en Romani).

Les Roms ont donc repris la route au XV^e siècle pour quitter l'empire byzantin et passer par la Hongrie, les terres germaniques, la France et certains ont poursuivi en direction de la Catalogne et de l'Andalousie, le Portugal, la Russie, l'Angleterre ou la Scandinavie. Les premiers arrivés en France au XV^e siècle sont munis de sauf-conduits

signés de princes d'Europe centrale, dont celui de Bohême. On leur fait alors bon accueil. Les populations sont intriguées par ces vagabonds organisés en compagnies, dirigées par un capitaine. Leur

teint de peau très foncé, leurs mœurs, leur cuisine, leurs tenues bariolées, les services qu'ils proposent captivent ou font peur... Ils servent de compagnies armées aux nobles et aux rois et sont ainsi protégés. En temps de paix, ils sont moins acceptés et sont victimes de préjugés et de mépris jusqu'à l'ordonnance de 1682 qui stipule qu'afin de « purger le royaume de cette engeance malfaisante », les Bohémiens soient envoyés aux galères et les femmes et leurs enfants à l'hospice. Les compagnies de Roms sont ainsi définitivement dispersées à la fin du 18e siècle. Une seconde vague d'immigration arrive en France dans les années 1850-1860. Le premier recensement général de tous les bohémiens et nomades est réalisé en 1895 (40 000 personnes) et leur mauvaise presse dans les milieux ruraux aboutit à l'instauration du carnet anthropométrique le 16 juillet 1912; les nomades sont enregistrés systématiquement.

La réglementation se renforce encore entre deux querres imposant pas moins de 5

documents à chaque personne. Le fichage commence dès l'âge de deux ans. Pendant la seconde guerre mondiale, les gens du voyage subissent une rafle importante au même titre que la population juive,

proportionnellement à leur nombre. Près de cinq cent mille Roms ont été assassinés sous

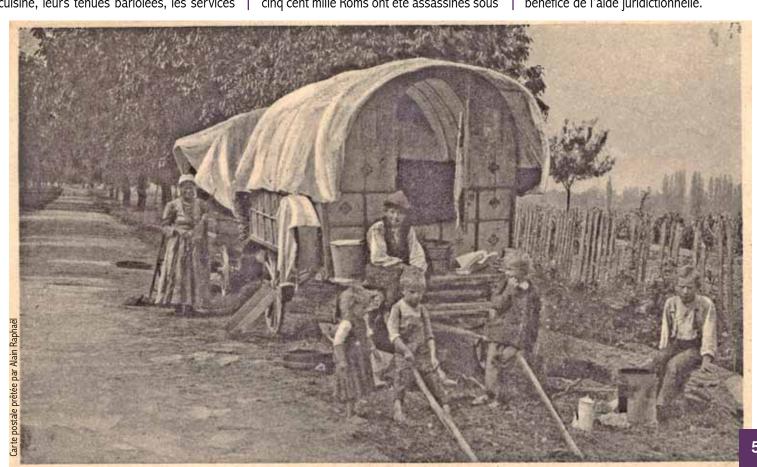
le régime nazi mais le nombre exact de victimes n'a jamais été déterminé.

En 1969, la loi de 1912 est abrogée et le carnet anthropométrique est remplacé par le carnet et le livret de circulation. Il doit être présenté régulièrement à la Préfecture sous peine d'amende. La loi oblige les gens du voyage à trouver une commune de rattachement dans la limite de 3 % de gens du voyage parmi les habitants.

Mais les droits des gens du voyage progressent et loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative l'égalité

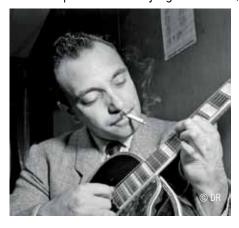


et à la citoyenneté a abrogé les dispositions intérieures, qui étaient dénoncées au plan international. Les gens du voyage font désormais valoir leurs droits civils dans la commune où ils ont élu domicile. Cette inscription permet le versement de prestations sociales, la délivrance d'un titre d'identité, l'inscription sur les listes électorales ou le bénéfice de l'aide juridictionnelle.



Qui sont-ils?

es métiers liés à une économie nomade traditionnelle continuent d'alimenter le quotidien de la majorité des foyers : ventes sur les marchés et à domicile d'une grande variété de produits (mercerie, tapis, vannerie, étamage, ...), récupération d'objets et de matériaux divers, travaux saisonniers (cueillette des fruits et des fleurs, vendanges). La richesse culturelle des « gens du voyage » est patente, dans le domaine du spectacle avec Django Reinhardt,





créateur du jazz manouche, de Bouglione ou Zavatta, artistes de cirques, de l'écriture ou de la peinture avec Ceija Stojka, du cinéma avec Tony Gatlif...

L'évolution de la société a fait disparaître

certaines pratiques comme la vente à domicile. D'autres pratiques voient le jour avec les métiers liés à l'entretien des pavillons et résidences secondaires (nettoyage, élagage, travaux de peinture, ...). Ces nouvelles activités permettent d'avoir des ressources



plus régulières, de rester des travailleurs indépendants tout en conservant une certaine forme de nomadisme. Comme partout, l'écart des ressources est très large, allant de l'opulence à la plus grande précarité.

Nomades ou sédentaires... Comment vivent-ils ? Que leur proposons-nous ?

I y a plus de 40 000 gens du voyage en France. Les trois quarts sont sédentaires, et un quart d'entre eux voyagent encore toute l'année. En 1990, la loi sur le logement (dite loi Besson) oblige les villes de plus de 5 000 habitants à prévoir des « conditions de passage et de séjour des gens du voyage sur son territoire, par la réservation de terrains aménagés à cet effet ». La loi du 5 juillet 2000 (dite seconde loi Besson) relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage impose la mise en œuvre d'un Schéma Départemental d'Accueil des Gens Du Voyage (SDAGDV) et renforce les

obligations des communes à l'égard de cette communauté. Ce schéma détermine les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil et les communes où elles doivent être réalisées. Élaboré conjointement par le Préfet du département, le Président du Conseil départemental



Le vocabulaire des aires en France

- un stationnement provisoire dans des terrains situés à proximité des réseaux permettant le stationnement des caravanes pour 15 jours
- des aires de passage pour accueillir des groupes de moins de 100 caravanes, stationnant de 15 jours à un mois
- des aires de séjour pour accueillir des groupes de moins de 50 caravanes stationnant de 3 à 6 mois
- des aires de grand passage pour accueillir des groupes de plus de 100 caravanes, stationnant de 15 jours à un mois

 des terrains familiaux, locatifs individuels, pour accueillir des sédentaires appartenant souvent à la même famille, d'environ 300 m², composés de blocs sanitaires et d'espaces où peuvent être installés caravanes, mobilhomes, cabanons



• de l'habitat adapté avec des logements sociaux qui prennent la forme de petites maisons individuelles, organisées en lotissements, avec la place nécessaire au stationnement d'une caravane, et jouxtant d'autres habitations classiques



et les collectivités, il est révisé tous les six ans et prévoit les secteurs géographiques d'implantation « des aires d'accueil permanentes » dans les départements. Ce schéma oblige toutes les communes de plus de

5 000 habitants à réaliser ces aires. Les aires d'accueil temporaires, dites de « passage », sont également définies dans ce document. Aujourd'hui encore, il manque des aires d'accueil pour l'ensemble des territoires.

L'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 permet au Maire d'interdire le stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil et prévoit une procédure simplifiée d'expulsion en cas d'occupation illicite,

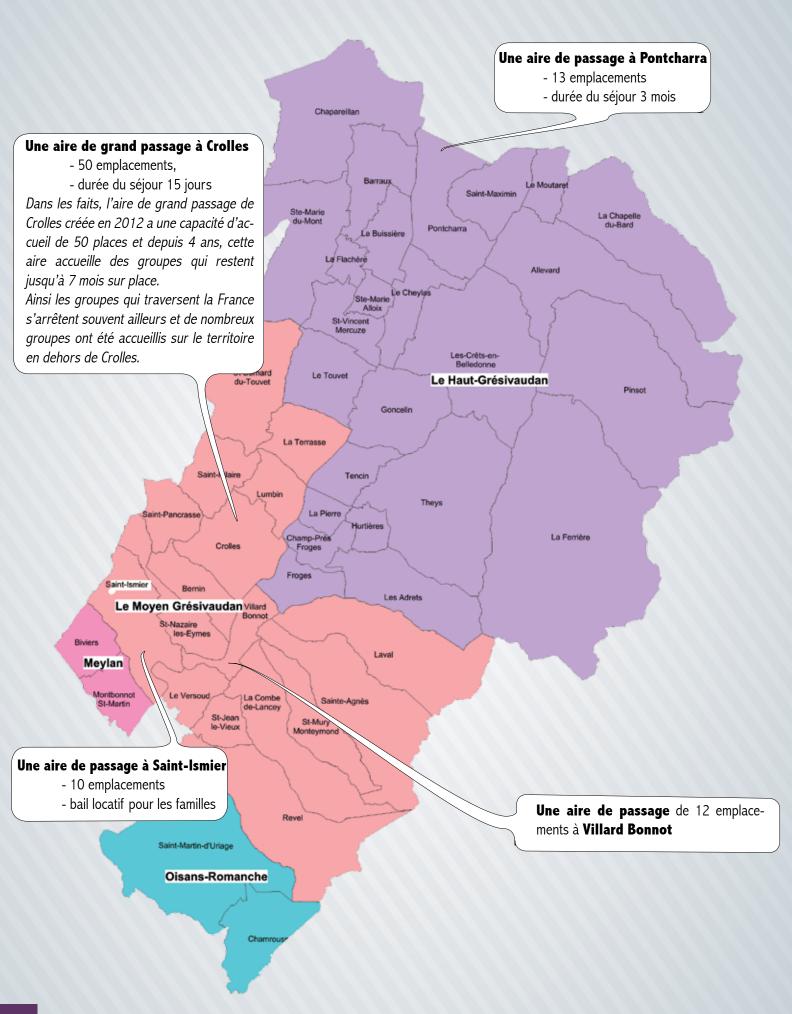
> lorsque la commune s'est conformée aux obligations résultant du Schéma départemental d'accueil.

> La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales transfère la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » aux intercommunalités. La Communauté de communes du Grésivaudan est

donc l'interlocuteur privilégié pour ces questions. Le pouvoir de police du Maire n'a pas été transféré à l'intercommunalité et chaque commune doit agir en cas d'occupation des gens du voyage. Un service d'accompagnement a été créé qui permet d'apporter une aide technique dans la médiation et une aide logistique dans le cadre des stationnements illicites. Ce service est en contact permanent avec le coordonnateur de la Préfecture, les maires des communes concernées, leurs représentants et la gendarmerie.



4 aires d'accueil existent sur le territoire





es travaux ont été entrepris pour la création d'un nouveau terrain familial à Saint-Ismier, en remplacement de celui existant. L'aire en cours de finalisation va permettre l'installation de 10 familles.

Pour répondre aux obligations du SDAGDV, la Communauté de communes du Grésivaudan devrait compter :

- une aire de grand passage de 200 places à Crolles
- une aire de passage et de séjour de 13 emplacements à Pontcharra
- une aire de passage de 10 emplacements à Saint-Ismier
- une aire de passage ou de séjour de 10 emplacements à Montbonnot

Les difficultés d'accès à Saint-Martind'Uriage laissent à penser que les groupes ne privilégieraient pas l'installation dans cette commune ; ainsi la commune proposerait une contribution financière à titre de compensation.

Les aires de Pontcharra, de Saint-Ismier et de Villard Bonnot connaissent un processus de sédentarisation des familles et se transforment en terrains familiaux.

Aujourd'hui, le Grésivaudan ne respecte pas ses obligations et 3 aires d'accueil font défaut au territoire. Si une seule commune de plus de 5 000 habitants ne créé pas d'aire c'est toute l'intercommunalité qui ne respecte pas ses obligations.

Et dès lors les expulsions sont impossibles sur le territoire en cas d'occupations illicites sur des terrains publics, quelle que soit la commune d'installation, alors même que le maire porte plainte au nom de sa commune. Des protocoles d'autorisation de stationnement provisoire sont alors mis en place et signés entre les représentants de la commune concernée et du groupe présent. Ce protocole permet de définir les dates d'occupation, les obligations de chacun et la re-

devance à laquelle doivent s'astreindre les personnes présentes.

Si les groupes s'installent sur des terrains privés, la municipalité ne peut pas agir. Seuls les propriétaires privés peuvent porter plainte. Il est à noter que les expulsions sont alors possibles.

S'agissant du domaine privé de la commune, comme les terrains de sport du Touvet, le maire peut saisir, après le passage d'un huissier, le Tribunal d'instance qui sera amené à prononcer l'expulsion pour occupation illicite.

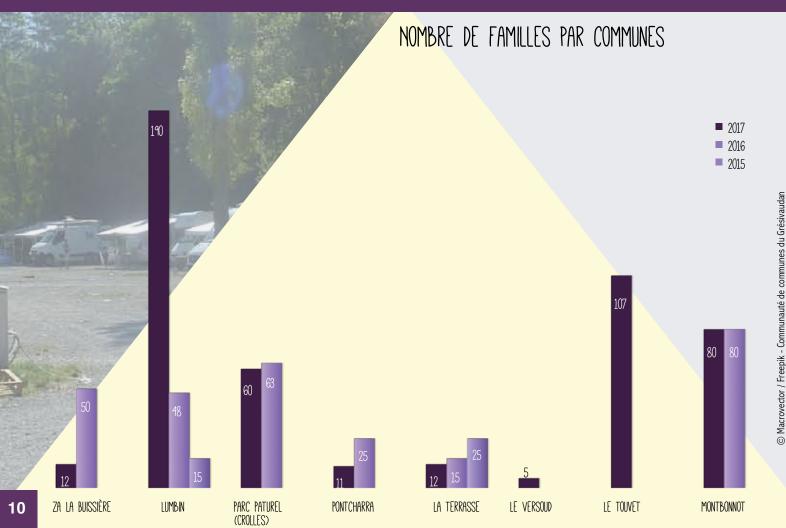
Le Schéma département d'accueil des gens du voyage est arrivé à son terme en 2017, un nouveau schéma est donc en cours d'élaboration. Pour répondre aux obligations du Grésivaudan, les communes situées dans la plaine, les plus impactées par les installations illicites des gens du voyage, travaillent avec la Communauté de communes afin d'identifier les terrains potentiels qui pour-

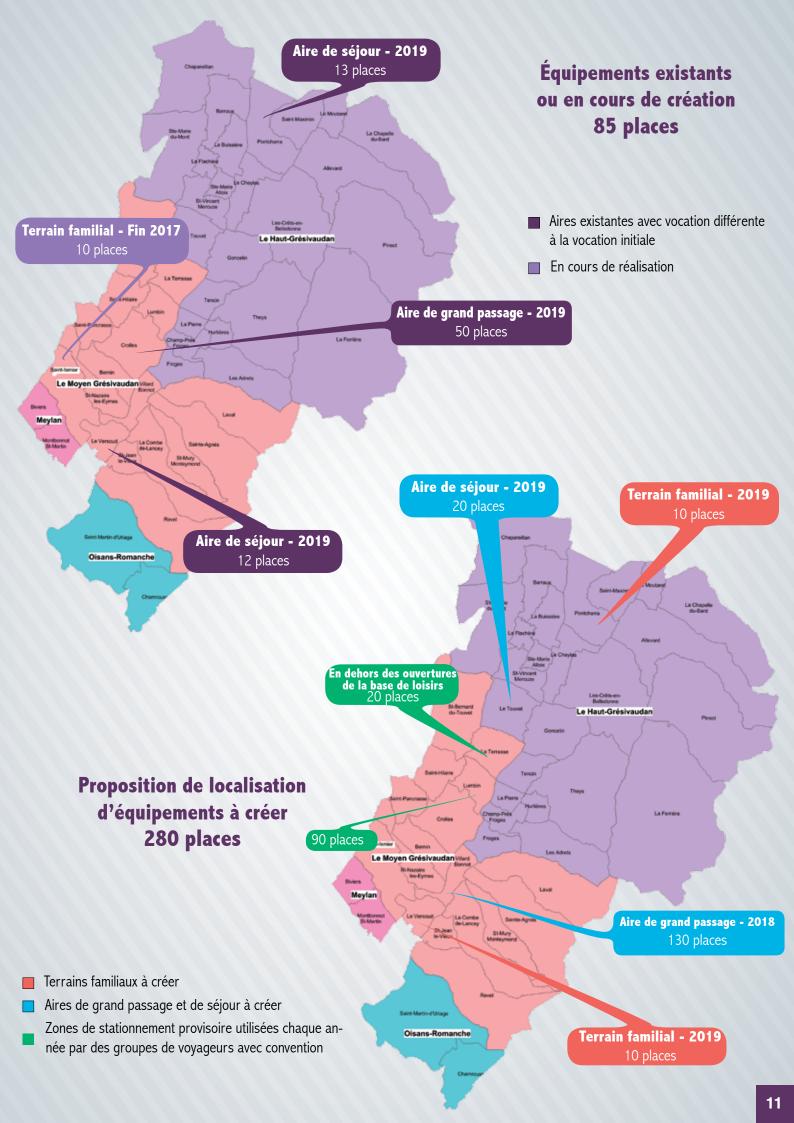


raient permettre de créer des aires. Une question toujours difficile dans un territoire soumis aux inondations et à l'urbanisation. Le Touvet est une des communes les plus concernées par les installations illicites, du fait de sa situation géographique. Aujourd'hui les Gens du voyage stationnent au Touvet en moyenne 60 jours par an. Mais

toutes les communes de la CCPG doivent se sentir concernées. Afin de réguler les installations illicites, la Communauté de communes doit se mettre en règle avec la loi. Il sera alors possible de lancer des procédures juridiques en cas d'installation illicite de gens du voyage. Les 23 communes de la plaine ont donc travaillé avec la Communauté de communes pour trouver des terrains permettant l'implantation des aires manquantes. Au Touvet, après études de divers emplacements, un terrain dans la zone d'activités économiques pourrait convenir pour implanter une aire de séjour d'une vingtaine de places.













La Communauté de communes mène aussi une mission éducative auprès de la communauté des gens du voyage présente dans les aires qu'elle gère. Une éducatrice scolaire favorise la scolarisation des enfants présents. Un bâtiment en préfabriqué a été installé sur l'aire de Crolles pour permettre d'effectuer du soutien scolaire sur place. De nombreuses actions sont mises en place par la Communauté de communes pour accompagner ces français itinérants et leur permettre de vivre dans des conditions d'accueil correctes.

Au Touvet, une présentation a été réalisée au Conseil municipal en mai 2015 par Bruno Caraquel, délégué du Président de la Communauté de Communes en charge des gens du voyage pour exposer la politique d'accueil des gens du voyage.



En 2016, la commune a organisé une réunion « Partage de culture » pour découvrir la culture des nomades. La diffusion d'un documentaire « Voleurs de poules et possesseurs de grosses voitures » a permis de mettre en évidence les préjugés existants. Et de faire un focus sur les us et coutumes et le style de vie. Tony Paillex et son grand-père Marius Lucy, membre de la Commission régionale de consultation, représentant des gens du voyage, ont présenté leur mode de vie et ont répondu questions aux habitants des nombreux venus participer pour à ce moment d'échange.

Bruno Carraquel, a présenté le travail quotidien du Grésivaudan rappelé le cadre législatif et les obligations non

remplies par le territoire.

Régulièrement, les habitants interpellent les élus et leur font part de la crainte provoquée par les occupations des gens du voyage. Le Maire leur répond personnellement en leur expliquant les obligations légales et l'abou-



des discussions avec Grésivaudan. Des réunions ont été menées avec les propriétaires fonciers en 2015 agriculteurs en 2017 pour permettre à d'exprimer son ressenti, expliquer les projets envisagés et

l'état d'avancement de la Communauté de communes. Il s'agit avant tout d'intégrer au mieux l'accueil dans le territoire du Grésivaudan conformément aux obligations légales.



ENVIRONNEMENT



Nos collégiens, ambassadeurs de la planète

Il faut agir ». Voilà en substance le message très explicite des collégiens et lycéens de Auvergne-Rhône-Alpes, d'Île-de-France, de Guyane et de bon nombre de pays européens, tous engagés dans le projet « Prenons soin de la planète » pour fédérer des projets d'éducation au développement durable menés dans les établissements scolaires autour de conférences de ieunes. Au cours de ces rencontres les jeunes sont amenés à enquêter, débattre, et s'engager pour la construction de sociétés durables. Ce projet, initié par le Ministère de l'Éducation brésilien qui a organisé en juin 2010 à Brasilia la 1ère Conférence Internationale de Jeunes, est repris en France et en Europe. Des collégiens et des lycéens inscrits dans cette démarche sont issus de 8 établissements. Ils se sont réunis pour

travailler toute une journée au collège du Touvet le 6 mars et ont présenté les idées qu'ils ont retenues de 8 conférences locales qui s'étaient déroulées dans leurs établissements.

Le maire, Laurence Théry avait répondu présente à l'invitation du principal, Daniel Kotowsky et a salué cet engagement responsable

des jeunes, à l'image de Timoci Naulusala, jeune Fidjien de 12 ans, appelé à s'exprimer à la tribune de la Cop23 à Bonn au mois de novembre dernier. Appelant le monde à ouvrir les yeux sur le changement climatique, le garçon a appelé les leaders à privilégier l'environnement à l'économie. « Mesdames



et messieurs, les discours et les discussions ne régleront pas le problème. Pour être efficace, il faut agir », a-t-il déclaré, suscitant les applaudissements. Nos collégien(ne)s te lycéen(ne)s méritent eux aussi nos applaudissements.

www.mondepluriel.org

Plus d'info

www.monaepianei.org



Nouveau à la déchetterie du Touvet : une baraque à huile !

rès de 10 mois après l'installation des baraques à huile dans les déchetteries de Crolles et de Saint-Ismier, la Communauté de communes du Grésivaudan a décidé d'équiper la déchetterie de la commune pour harmoniser la collecte des huiles alimentaires usagées dans le territoire et retirer au maximum les huiles des réseaux d'eau.

Pour tous les habitants il est désormais possible de porter l'huile usagée à la déchetterie. Ce geste est facilité grâce à l'Olibox, un seau de 3 litres remis gratuitement. Grâce à

une large ouverture, il facilite le vidage de la friteuse. Communicant, il rappelle que les huiles alimentaires usagées sont constituées de l'huile de friture bien sûr, mais aussi des huiles de cuisson (fond de poêle) et des

huiles de conservation (sardines, fêta, légumes confits, etc.).

Fonctionnement facile en 4 étapes :

1 - vous récupérez gratuitement votre Olibox à la déchetterie du Touvet

- 2 une fois votre Olibox pleine, vous la portez à la déchetterie
- 3 vous la déposez dans la Baraque à huile
- 4 vous repartez avec une Olibox vide et propre

TRIALP, le collecteur de déchets passera récupérer votre huile. Après un traitement réalisé à Chambéry, elle est envoyée en bio-raffinerie pour être revalorisée en bio-carburant.

> Plus d'info www.labaraqueahuile.fr

Retour en images sur la semaine du compostage de proximité, du 23 mars au 8 avril, des ateliers pour s'informer







L'astuce déchets du trimestre

Verre alimentaire, décoratif, de conservation, comment le trier?

ui ne s'est jamais retrouvé devant un contenant en verre en se demandant où le mettre ? Qui ne s'est jamais interrogé sur les indications du container à verres qui ne doit pas recevoir de verre cassé?

1ère règle : le verre ne se met **jamais** dans la poubelle d'ordures ménagères.

Si c'est un verre alimentaire qui a été acheté avec un contenu comestible liquide ou solide, il est recyclable et on le porte dans les containers semi-aériens.

Tous les autres verres de type « pyrex », verres de table et décoratifs, doivent être apportés à la déchetterie dans la benne des encombrants car ces verres n'ont pas la même composition chimique que les verres alimentaires et ne peuvent donc pas être recyclés et fondus ensemble.

Testez-vous (réponses à la fin du questionnaire)

- 1 Où se jette le verre à moutarde?
- Poubelle d'ordures ménagères
- Déchetterie, benne des encombrants
- Containers à verre
- 2 Que signifie ce pictogramme?



ils ne sont pas recyclables et vont à la déchetterie. tés dans ce container : ne contenant pas d'aliments à l'achat, 2 — Il signifie que les verres de table ne peuvent pas être je-

contient de la moutarde, condiment comestible. I – Dans les containers à verre : il est recyclable car il Réponses :

Le 2 juin, nouvelle édition de la journée éco-citoyenné

européenne du développement durable mouvoir le développement durable.

Au Touvet, il est d'ores et déjà question de vous

- un éco-atelier le samedi 2 juin 9h-12h - Place de l'école
- un atelier de fabrication de produits de
- -une soirée projection-débat en collaboration avec la Communauté de communes du Grésivaudan consacrée à la qualité de l'air et les moyens de l'améliorer, notamment en utilisant des appareils de chauffage au bois per-

Et plus encore, ... Retrouvez tout le programme dès le mois de mai sur le site www.letouvet.com.



Le verre

 $\sqrt{\,}$ Jamais dans ma poubelle d'ordures ménagères

 $\sqrt{\,}$ Dans le container si le verre est alimentaire

 $\sqrt{\dot{\mathsf{A}}}$ la déchetterie pour tous les autres verres

Rendez-vous aux éco-ateliers

e retour avec le printemps les écoateliers organisés par la Commission environnement et ses partenaires, vous proposent de bricoler ensemble un samedi par mois au printemps et à l'automne. Le matériel est fourni par la commune et les membres de la commission vous quident.

Premier rendez-vous le 24 mars pendant la semaine du compostage de proximité, pour construire des jardinières verticales avec des palettes.

Et le 2 juin, rendez-vous au Bresson pour une journée éco-citoyenne où l'équipe des éco-ateliers vous propose de venir découvrir la permaculture dans les nouveaux jardins partagés. Un rendez-vous familial à ne pas manquer!

Venez nombreu(ses)x!

Plus d'info

et dates : www.letouvet.com













Améliorer la qualité de l'air que nous respirons, c'est possible !

es principales sources de pollution, dues aux activités humaines en Rhône-Alpes, sont le trafic routier, le chauffage au bois individuel (plus de 90 % des émissions de particules) et l'industrie.

Concernant le trafic routier, il faudrait réduire le trafic, en ne se déplaçant que pour l'essentiel, en privilégiant les modes de déplacements doux, les transports en commun, le covoiturage,

diminuer la part des véhicules les plus polluants dans le parc automobile et, dans certains cas, réguler la vitesse du trafic.

L'éco-geste, faire ses courses au marché, se déplacer à pieds ou à vélo, utiliser les transports en commun pour réduire la quantité d'oxyde d'azote que

nous respirons. \

bois individuel ne pollue l'atmosphère, il faut améliorer les performances thermiques des bâtiments avec une meilleure isolation et utiliser des appareils de chauffage au bois performants fonctionnant avec du bois très sec. Pour remplacer les appareils datant d'avant 2002 ou les foyers ouverts par un appareil Flamme Verte 7 étoiles, la Communauté de Communes du Grésivaudan peut vous donner

> une prime air bois d'un montant de 800 à 1200 €, en complément des aides de l'État.

L'éco-geste, n'attendez plus pour remplacer votre vieil appareil de chauffage au bois par un appareil Flamme Verte 7

Une conférence-débat vous sera proposée sur ce thème début juin au Touvet, grâce à la collaboration entre la commune et le Grésivaudan.

Le brûlage des déchets verts est extrêmement polluant car il émet des particules et des composés cancérigènes. Il peut être évité localement avec des solutions de broyage, compostage, apport à la déchetterie. Le brûlage de 50 kg de végétaux émet autant de particules que 14 000 kms parcourus pour une voiture essence récente, 13 000 kms parcourus pour une voiture diesel récente ou 1 800 kms pour une voiture diesel très ancienne, 12 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fuel performante, 3 semaines de chauffage d'une maison équipée avec une chaudière bois performante. L'apport des végétaux à la déchetterie est systématiquement plus favorable pour la qualité de l'air qu'une combustion sur place.



Plus d'info

https://www.le-gresivaudan.fr/363-qualite-de-I-air.htm

https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/

SOLIDARITÉS

12° repas partagé! Rendez-vous à la Maison des associations

rganisés par le Centre communal d'action sociale (CCAS) du Touvet, les repas partagés existent depuis plus d'un an et comptent - déjà - leurs fidèles présents à chaque rendez-vous ou presque... La convivialité caractérise ces moments de retrouvailles. Chaque dernier dimanche du mois, à la Maison des associations, à partir de 12h venez partager le repas dominical avec d'autres habitants. Chacun vient avec un plat et sa bonne humeur. Après le repas tout est possible, une balade, un café chez l'un ou l'autre, des jeux, ...

Ces repas, nés grâce à Raymonde Cartier-Million, sont portés par Jean-Louis Mourette, vice-président du CCCAS et Maïté Bouclans-Morize, membre du CCAS. Les prochains repas partagés sont prévus : dimanche 29 avril, dimanche 27 mai et dimanche 24 juin.





Voyage au cœur du Vercors

u printemps et à l'automne, le CCAS organise un voyage ouvert à tous. L'occasion de partir à la découverte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui regorge de trésors. La prochaine sortie se déroule jeudi 7 juin, destination le Vercors. Pour cette nouvelle sortie, le CCAS a concocté un programme alliant visites, gastronomie et histoire.

Départ à 7h du Touvet pour rejoindre Ponten-Royans et découvrir ce village pittoresque avec un guide. Une halte gourmande pour déjeuner a lieu à Vassieux en Vercors avant de rejoindre le Mémorial de la Résistance en Vercors. Le retour au Touvet est prévu aux alentours de 18h.

Tarif: 45€ pour les habitants du Touvet (55€ pour les extérieurs) avec une participation du CCAS.

Plus d'info

Grappaloups, des vacances bien remplies

'accueil de loisirs des Grappaloups accueille les mercredis après-midi et pour les vacances scolaires les enfants de 3 à 12 ans.

Ainsi au mois de février, les enfants ont organisé une fête pour Mardi gras, déguisements, crêpes, photos avec les parents, étaient au programme.

Des sorties à la montagne ont ponctué ces deux semaines : au Collet d'Allevard avec deux groupes de skieurs de bon niveau, une sortie raquettes adaptée aux différents âges avec un intervenant pour découvrir les traces d'animaux, la forêt,... Les plus petits (3-5 ans) ont profité d'un après-midi à la Maison des Jeux de Grenoble. La réalisation d'une belle œuvre d'art pour décorer la nouvelle cuisine : « la dame aux légumes » a mobilisé petits et grands.

Printemps oblige, les mercredis à venir seront organisés avec des animations autour de la Nature. Pour les vacances de printemps du 9 au 20 avril, les animateurs finalisent un programme également très « nature » pour redécouvrir le soleil, les fleurs et l'herbe avec des balades, du jardinage, des jeux de plein air, des sorties, un spectacle... N'oubliez pas d'inscrire vos enfants avant le 6 avril. Le bulletin est à télécharger sur le site internet http://www.letouvet.com/mesdemarches/inscriptions/

Pour les vacances d'été, les inscriptions ont lieu à partir du 14 juin.

Cette année les enfants seront accueillis aux Grappaloups du 9 au 31 juillet. L'accueil de loisirs est fermé du 1er au 24 août. Il réouvre ses portes le 27 août.





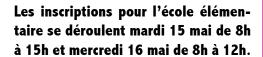
À vos agendas, pour la rentrée 2018-2019

'année scolaire est loin d'être finie mais l'année à venir se prépare. Les services de la commune travaillent déjà à l'organisation de l'année scolaire à venir.

Et le temps des inscriptions pour les enfants est déjà là!

Les plus jeunes, nés en 2015, sont en cours d'inscription à l'école maternelle, compte tenu d'une annulation de la 1ère procé-

dure d'inscription due à une erreur administrative.



Pour inscrire votre enfant dans une école de la commune, vous devez vous adresser à la mairie avec:

- le livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- une pièce d'identité d'un des responsables légaux ; le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement)
- un certificat médical du médecin attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour
- un justificatif de domicile : taxe habitation, bail datant de moins d'un an, quittance de loyer datant de moins de 3 mois, dépôt de



permis de construire, acte d'acquisition immobilière, à défaut si vous n'habitez pas encore dans la commune, tout document restant à l'appréciation de la mairie, permettant de justifier votre résidence à venir au Touvet.

La Mairie vous délivre un accusé de réception, vous recevrez un courrier de réponse à votre domicile, après examen de ces pièces par les services

municipaux.

Vous devez ensuite vous présenter à l'école muni:

- de la fiche d'inscription délivrée par la mairie.
- du certificat médical du médecin attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour.
- le cas échéant, du certificat de radiation délivré par le Directeur/trice de l'ancienne école.
- de la fiche de renseignements que le Directeur/trice de l'école vous remettra ou que vous pourrez télécharger sur le Blog des écoles.

Nous vous rappelons que seuls les personnes qui habitent le Touvet peuvent s'inscrire. À défaut il convient de demander une dérogation au maire du Touvet et au maire de la commune de résidence .

Les inscriptions à l'accueil périscolaire, aux Grappaloups et à la restauration scolaire se déroulent jeudi 14 et mardi 19 juin à la mairie de 17h à 19h.

Ces permanences sont organisées pour vous permettre de déposer le dossier rempli et les documents demandés. Les dossiers seront en téléchargement sur le site internet de la commune www.letouvet.com au mois de mai, ils seront également disponibles à l'accueil de la mairie.



Ces permanences sont un temps d'échange pour répondre à vos questions, vous rappeler les délais d'inscription et/ou d'annulation des inscriptions et vous présenter le portail famille qui permet de gérer informatiquement les présences et absences des enfants.

> Plus d'info 04 76 92 34 37

À la découverte de la bibliothèque sonore

'association des Donneurs de voix a été créée en 1972 à l'initiative du Lions club. L'association compte aujourd'hui 115 bibliothèques sonores gérées exclusivement par des bénévoles. La bibliothèque sonore de Grenoble-Isère met à la disposition des personnes empêchées de lire plus de 3 000 livres audio sur CD, MP3, ou clé USB. Actuellement, la Bibliothèque compte 282 audio-lecteurs dont 46 enfants ou adolescents scolarisés.

Qui peut adhérer à La bibliothèque sonore?

« Toute personne empêchée de lire, médicalement attestée ». L'association apporte également son concours auprès des élèves ayant besoin d'assistance à la lecture.

Quels sont les ouvrages disponibles?

Pièces de théâtre, nouvelles, poésie, roman, sciences, audio-revues, ouvrages scolaires, ... Les prêts se font soit directement aux permanences de l'association, soit sont transmis par voie postale. Les envois ainsi que les retours par les audio-lecteurs sont entièrement gratuits.

Les permanences dans le département :



À Fontaine: mardi de 14h à 16h, jeudi de 9h à 11h, à Grenoble : le 3e vendredi de chaque mois de 14h à 16h à la Maison diocésaine, 12 place Lavalette, à Crolles : les 2e et 4e mardi de chaque mois, de 14h30 à 16h30 à la Médiathèque intercommunale

Plus d'info

Aux permanences 04 76 26 71 28 du lundi au jeudi les-donneurs-de-voix0592@orange.fr http://www.bsgrenoble.org/

VIE DE LA COMMUNE

Ça s'est passé chez nous



13 janvier 2018 Sainte-Barbe



19 janvier 2018 Voeux à la population



25 janvier 2018 Voeux au personnel

Sainte Barbe à la caserne du Touvet

empreinte d'émotion, avec un hommage rendu au caporal-chef Robert Sandraz, sapeur-pompier volontaire à La Rochette, mort en service lors de la tempête du mois de janvier.

Voeux du maire à la population, avec les enfants du Conseil municipal d'enfants et le Conseil des sages

Vœux au personnel

En ces temps difficiles les vœux du maire au personnel ont particulièrement résonné mais la bonne humeur était au rendez-vous, grâce à l'animation du Théâtre Atelier Florentin et de son spectacle Les Brassens.

Ne ratez pas les événements à venir



Musiciens du Louvre 10 mai 2018 - 20h30 Château du Touvet

Cette année, la commune accueille « Violon, viola, viola d'amore au 17e siècle », concert présenté dans le cadre de l'année Lesdiguières. Ce programme met à l'honneur la musique instrumentale de cour au 17e siècle et la viole d'amour.

ment inspirée par les instruments orientaux qui circulaient sur la route des Indes, avec le poivre et les épices, la viole fait entendre des résonnances « par sympathie » et certaines cordes entrent en vibration sans être frottées.

Aux sonates pour violon, alto ou viole d'amour et continuo, extraites du Manuscrit Rost succédera une sonate pour deux violes d'amour d'Heinrich Biber.

Tarif : 12€, minoré pour les publics dans des situations spécifiques, chômeurs, étudiants, moins de 18 ans, bénéficiaires des minima sociaux : 8 €. Ouverture de la billetterie le 3 avril à l'accueil de la mairie.



8 mai 2018 - 11h30 Place de l'École

Commémoration, Place de l'école le 8 mai à 11h30, en présence des Anciens combattants et des élus, avec la participation de l'Harmonie des Deux Rives et des enfants de l'école élémentaire.



Salon des vins et de la gastronomie

Gastronomie française + excellence des produits locaux & du terroir + productions de qualité + exposants enthousiastes = record d'affluence des visiteurs pour ce 17e salon.

Vernissage de l'exposition Street art « et puis le son »...

Les Moutain Men animaient le vernissage de l'exposition de Laurent Martin dit « Tintin » au pôle culturel.

Commémoration du 1962

Avec les anciens combattants et l'Harmonie des Deux Rives pour ne jamais oublier les victimes civiles et

Macadam Peinture fête sa 10^e édition 26 mai 2018

10 ans d'arts dans la rue et d'œuvres collectives, 10 ans de thèmes variés, 10 ans de rencontres, 10 ans de souve-

Rendez-vous samedi 26 mai à partir de 14h dans le centre bourg. Les artistes présents proposent un atelier ou présentent une œuvre choisis parmi les thèmes de MACADAM.

Venez nombreux participer à cette grande fête, samedi 26 mai à partir de 14h au coeur du village. Ouvert à tous — Entrée libre. Plus d'informations sur le site internet www.letouvet.com





10^e édition de Plantes et jardins 3 juin 2018 Château du Touvet

Cette année encore, dans le cadre de la manifestation nationale des Rendez-vous aux jardins, la commune du Touvet organise avec Isabelle et Bruno de Quinsonnas, propriétaires du Château du Touvet, une journée consacrée aux plantes, aux arbustes, à l'artisanat et aux techniques de jardinage. Découvertes des stands, rencontres avec les exposants et animations rythment la journée. Rendez-vous dimanche 3 juin, pour cette 10e édition sur le thème de l'Europe des jardins.

Au programme:

Installation d'œuvres de Land Art de Nieves Garcia de La Rose, dans les jardins du château

Atelier Land art pour tous : le Land art de l'Europe, avec Patricia Jacquier, artiste plasticienne

Animations

14h - Balade botanique « Plantes médicinales sauvages » avec Ulrike Ahme, herboriste 14h15 — Atelier enfants 5-10 ans — Jardins à la française ou à l'anglaise?

Sur réservation 04 76 08 42 27

16h - Conférence « Recyclage fertilisant, déchets organiques et autonomie alimentaire » par Renaud de Looze de La Palmeraie des Alpes

Toute la journée

Découverte et premier pas du dessin botanique avec Dominique Guillon, illustratrice

« Le voyage des poules » par Poule Isère

jardinage, pratiques **Ateliers** conseils

10h et 16h - Les 4 saisons du jardin : de la chute des feuilles à la récolte (compost, terreau, paillage) par Laurent Maletras, Pépinières du Myrobolan

11h - Les maladies des buis par Hervé Meneboo, jardinier du château

17h — Atelier sur la permaculture par Cécile Thomas, association Incroyables comestibles

Visites des jardins et du château

10h30 - Visite thématique : « Un air d'Italie dans les jardins du Touvet » avec Yveline Allely, historienne des jardins.

11h et heures suivantes - Manœuvres des eaux des fontaines

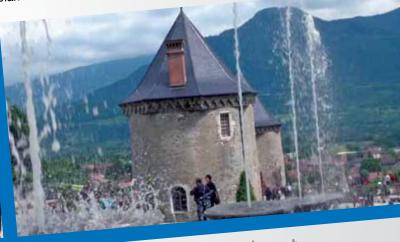
14h15 et 16h15 - Visites guidées avec les propriétaires

15h, 16h et 17h - Visites guidées des intérieurs du château - Tarif : 5€

Restauration légère sur place Entrée 3€ Gratuit pour les moins de 18 ans

> Plus d'info 04 76 92 34 34 www.letouvet.com







Fête de la musique 21 juin 2018

De 17h à minuit, la commune fête la musique.

Une scène est ouverte aux écoles de musique, à tous les groupes musicaux et de danse du Touvet, du Grésivaudan et d'ailleurs qui souhaitent participer à cette grande fête annuelle. Le nombre de groupes est limité. Inscrivez-vous vite pour faire découvrir votre musique à tou (te)s.

Plus d'info

Inscriptions: 06 88 60 14 52

Cabaret 21 avril 2018 Pôle culturel

Le cabaret des garçons d'honneur, de la compagnie Ad Libitum. De Barbara à Katerine, une playlist d'enfer ! Cet extravagant trio s'en prend avec humour, humeurs et tendresse aux grands noms de la chanson intemporelle et actuelle.

Billets en vente à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture à partir du 3 avril. Tarifs : 12 € / 8 € Nombre de places limité - À partir de

14 ans.

COMMUNICATION ET CONCERTATION

12 janvier 2018 : 2^e comité de pilotage du Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

ès février 2015, la municipalité a engagé des discussions avec les agriculteurs pour réactualiser le diagnostic agricole datant de 2002. Des constats partagés avec la profession, notamment issus de la procédure de réglementation des boisements votée en 2015, ont amené à une réflexion collective sur la nécessité de protéger la plaine agricole menacée par l'activité économique et les zones de protections naturelles. La pression foncière au Touvet est très importante depuis que le droit à construire a été restauré en 2010. Les friches gagnent les coteaux et la forêt risque de s'installer durablement sur des espaces dédiés à l'agriculture.

Pour protéger de façon pérenne les espaces

agricoles et l'activité agricole, qui garantit aussi la qualité paysagère, mettre en valeur les espaces naturels (marais de la Frette) et faire cohabiter agriculture, risques d'inondations et accès au public pour les loisirs, un travail s'est engagé avec le Département, les agriculteurs, la Chambre d'agriculture et tous les acteurs locaux (forestiers, associations environnementales, etc.). La mise en place d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) répond à plusieurs de ces objectifs. Il garantit la destination agricole de parcelles pendant une durée de 30 ans. Il met en œuvre un programme d'actions avec un large spectre qui couvre la défense du fon-

cier, le développement de l'activité agricole comme la protection de l'environnement. Ainsi des réflexions croisées et collectives avec des comités techniques et des comités de pilotage permettent-ils d'impliquer le plus grand nombre dans la démarche.



Calendrier d'une démarche concertée

Sept. 2016

Premier comité de pilotage du PAEN composé d'agriculteurs, d'élus locaux, de représentants du CD38, de la Chambre d'agriculture, de la CCG, de l'ACCA, d'associations ...

2017

Plusieurs réunions du comité technique pour bâtir le projet. Le zonage, limité initialement aux coteaux, s'étend désormais à la plaine jusqu'à la zone d'activité.

Janv. 2018 À venir

Le Comité de pilotage valide le projet et le périmètre

Une réunion publique de présentation du PAEN à la population doit se tenir avant l'été et précéder l'enquête publique liée à la mise en place de la procédure.









24 janvier 2018 Jardins partagés : les sages rencontrent les futurs jardiniers

e Conseil des sages, instance de concertation, de réflexion et de proposition, travaille depuis plusieurs mois sur le projet de jardins partagés. Ce nouveau lieu, au Bresson, permettra aux habitants du Touvet qui le souhaitent de pouvoir profiter d'un espace extérieur. Les futurs jardins valoriseront les pratiques vertueuses pour l'environnement : permaculture, compostage des déchets verts, zéro-phyto, récupération de l'eau de pluie et plus globalement une démarche écoresponsable. Au-delà de la définition du cahier des charges technique, le Conseil des sages a réalisé une charte et un règlement intérieur précisant l'ensemble des engagements et obligations des futurs jardiniers.

Une quinzaine de jardiniers s'est déjà fait connaître auprès de la mairie. Ils ont assisté le 24 janvier dernier à leur première réunion avec les Sages qui leur ont présenté le projet. Les premiers échanges ont eu lieu entre les futurs jardiniers qui devront faire vivre ce lieu. Une nouvelle ren-

contre aura lieu dans les semaines à venir pour répartir les parcelles et faire un point sur l'avancée des travaux.

Tous attendent impatiemment de pouvoir procéder à leurs premières plantations, cer-

tainement au mois de mai.

Vous êtes intéressé pour bénéficier d'une parcelle, contacter la mairie 04 76 92 34 34 – mairie@letouvet.com.



10 mars 2018 Visite de quartier à la Charrière

es élus étaient à nouveau en visite dans un quartier. Rendez-vous rue de la Charrière pour aborder avec les habitants les projets en cours sur la commune et répondre à leurs questions. Une vingtaine d'habitants s'est déplacée malgré la pluie. Élus et habitants ont trouvé refuge dans le garage mis à disposition par une habitante. (ndlr, merci à elle!)

Les élus ont présenté l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) en cours. Elle concerne l'aménagement de l'espace ouvert à la construction situé entre la rue de la Charrière et l'avenue Fernand Gras. Ce document spécifique au quartier sera ajouté dans le Plan local d'urbanisme (PLU) et s'imposera aux constructeurs intéressés par cette zone. Les habitants ont pu

poser leurs questions sur cette orientation et échanger avec les élus.

Second point abordé, le ramassage des ordures ménagères, puisqu'à partir du 1er janvier 2019 le ramassage du tri sélectif se fera dans des points d'apport volontaire partout : les bacs bleus vont donc disparaître. Le ramassage des ordures ménagères se fera toujours en porte à porte pour les habitats isolés ou dispersés. Pour les habitats collectifs, les lotissements, les zones jugées denses ou les habitats déjà dotés de points de regroupements collectifs un bac d'apport collectif pourra être ajouté aux colonnes aériennes. Le quartier de la Charrière devrait être concerné par ce type d'aménagement. Une discussion a donc eu lieu sur l'implantation de ce bac.

Dernier point abordé, l'aménagement du carrefour de la route de Saint-Hilaire et de la RD29 qui est aujourd'hui au stade



d'ébauche. Le Maire précise que le financement de ce projet ne pourra pas être engagé avant l'exercice 2019. L'objectif est d'aménager l'ensemble de la RD29 et de la voie de l'Ancien Tram pour ralentir la circulation automobile et sécuriser les circulations piétonnes.

Les habitants ont ensuite pu poser leurs questions concernant des préoccupations diverses, la vitesse, des lampadaires cassés, des signalisations de sens de circulation... Ils ont obtenu des réponses et des précisions.

Le compte rendu est disponible sur le site internet de la commune www.letouvet. com/vie-municipale/projets-realisations.

Rythmes scolaires « 3 pas en avant ... 3 pas en arrière ... »



n juin 2017, le décret Blanquer rendait possible - à nouveau... - la révision des rythmes scolaires. La municipalité du Touvet a fait le choix de ne rien faire dans la précipitation et de maintenir sur l'année 2017-2018 l'organisation de la semaine scolaire sur 4, 5 jours. Pour décider du choix à faire pour l'année scolaire 2018-2019, la commune a réactivé les travaux du comité de pilotage du projet éducatif. Ainsi, de façon similaire à ce qui s'est fait lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaire en 2013, un temps long de dialogue a permis de construire un choix collectif partagé.

Le comité de pilotage - regroupant enseignants et parents délégués des 2 écoles, représentants des élus et du personnel de la commune -, s'est réuni à plusieurs reprises (les 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre). Des échanges avec les élèves et les associations impliquées ont également été conduits ainsi qu'une consultation des parents d'élèves.

Ces temps ont permis d'analyser le fonctionnement mis en place au Touvet, de partager les points de vue. Quel meilleur rythme pour les enfants ?... Nous avons tenté de ne jamais perdre de vue la question, de ne pas laisser le confort des adultes prendre le dessus. Le bienfait des 5 matinées d'apprentissage a été souligné par plusieurs enseignants, la fatique a été évoquée par certains parents, les temps péri-éducatifs ont suscité des appréciations diversifiées...

Les parents ont largement répondu à la consultation, bien relayée par les enseignants.

Pour l'école maternelle, le taux de réponse a été de 73 %. Les choix se sont portés majoritairement vers le retour à la semaine de 4 jours.

Pour l'école élémentaire, 53% 4 JOUR le taux de réponse a été de



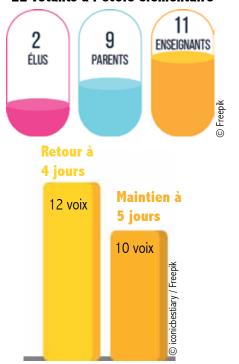
Au total des 2 écoles, 124 familles (42 en maternelle et 84 en élémentaire) sur 222 familles (67 en maternelle et 155 en élémentaire) ayant répondu, se sont prononcées pour le retour à 4 jours.



Réunis le mardi 16 janvier 2018, les deux conseils d'écoles ont opté pour le retour à 4 jours.

Dans ces conseils régis par les règles de l'Éducation Nationale, les voix sont ainsi attribuées : chaque enseignant, même à temps partiel, a une voix; les parents ont autant de voix que de classes ; la mairie a deux voix.

22 votants à l'école élémentaire



Résultat du vote à l'école élémentaire

11 votants à l'école maternelle



Résultat du vote à l'école maternelle

La décision finale a été actée par madame le Maire à la suite des vœux convergents des conseils d'école.

Les enfants auront donc école les lundi, mardi, jeudi et vendredi, pour l'école maternelle de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 et pour l'école élémentaire de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30. L'accueil de loisirs des Grappaloups sera ouvert le mercredi toute la journée.

Une grande réorganisation s'impose donc pour les services scolaires et périscolaires de la commune. Pour tous les agents concernés (animateurs, atsem, personnels chargés de l'encadrement des temps périscolaires et du ménage), il faut revoir emplois du temps et fonctions. Certains contrats ne pourront malheureusement pas être renouvelés. La commune travaille pour que l'impact des choix faits soit le moins dommageable possible pour ses agents.

Une nouvelle étape démarre au Touvet. Aucune conclusion univoque ne s'est imposée, le débat serein a prévalu.

PANORAMA INSTITUTIONNEL

La Communauté de communes du Grésivaudan (CCG) gère désormais l'alimentation en eau potable et l'assainissement

epuis le 1^{er} janvier 2018, le Grésivaudan a fait le choix d'anticiper le calendrier de la loi NOTRe, et les compétences « eau et assainissement » ont été transférées à la CCG.

Le Grésivaudan prépare ce transfert depuis 2015 pour assurer dès janvier 2018 une continuité de service à l'ensemble des usagers.

Pour les 46 communes du territoire, la tarification de l'eau et de l'assainissement doit converger progressivement pour atteindre un prix harmonisé en 2021. Les travaux d'investissements sur les réseaux d'eau et d'assainissement sont dorénavant programmés par les services de la CCG. C'est le Grésivaudan qui assure désormais le conseil et l'accompagnement des particuliers pour la mise en place et le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Pour les constructions neuves, la Communauté de communes assure maintenant

le suivi des prescriptions des permis de construire et le contrôle des branchements d'eau et d'assainissement.

Le service des eaux du Grésivaudan devient le nouvel interlocuteur pour 12 des 46 communes du Grésivaudan :

- Concernant l'eau potable pour les habitants de Pontcharra, Crêts en Belledonne, La Terrasse, Lumbin, Froges, Villard-Bonnot et du hameau de Montfort à Crolles.
- Concernant l'assainissement pour les habitants de Pontcharra, Crêts en Belledonne, La Terrasse, Lumbin, Froges, Villard-Bonnot, Bernin*, Saint-Nazaire-les-Eymes*, Saint-Ismier*, Biviers* ainsi que Montbonnot Saint-Martin*.

*En cas d'urgence assainissement, les habitants de ces communes sont toujours invités à contacter Véolia au 04 76 61 39 34.

Pour les 34 autres communes, dont Le Touvet, l'interlocuteur concernant l'eau et l'assainissement ne change pas, même si Le Grésivaudan supervise ce service à la population.

Pour l'eau, contactez Véolia : 0 969 323 458

Pour l'assainissement, contactez la mairie : 04 76 92 34 34

Plus d'info

www.le-gresivaudan.fr/eaux



À savoir,

u 1er janvier 2018, outre la compétence eau et assainissement, le Grésivaudan dispose de la compétence pleine et entière GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par transfert automatique des communes. Pas moins de 1450 km de linéaire hydraulique, 78.4 km de digues (hors axes Isère), 28 aménagements hydrauliques et 311 actions dont 67 prioritaires à mettre en œuvre ont été recensés dans le schéma directeur GEMAPI approuvé en conseil communautaire du 20 novembre 2017.



1 279

km de conduites d'eau en sous sol

45 000 shows

L'eau et l'assainissement

en chiffres

Environ

10 millions m

d'eau consommés chaque année sur le territoire dont 4 500 000 de m³ consommés par les industriels

Zone artisanale et économique du Bresson

a loi portant sur le Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux intercommunalités, notamment en matière de développement économique et de gestion des zones d'activités. La loi a fixé cette prise de compétence au 1er janvier 2017. Cependant un délai a été laissé aux communes et aux intercommunalités pour organiser ce transfert de compétences. Afin de ne pas geler l'aménagement, la commercialisation et le développement de ces zones, une convention a été signée permet-

tant à la commune de continuer d'assurer le développement de la zone d'activités du Bresson jusqu'au 31 décembre 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes est gestionnaire de la zone d'activités du Bresson et s'occupe dorénavant de son développement et de la commercialisation des parcelles.

Plus d'info

Service économique de la Communauté de communes du Grésivaudan - 04 76 90 51 56 economie@le-gresivaudan.fr



citoyenneté de es cartes élect

es cartes électorales des jeunes ayant eu 18 ans pendant l'année 2017 seront remises par le Maire et les membres de la commission électorale lors d'une cérémonie de la citoyenneté prévue le 26 avril à 19h à la mairie.

Cérémonie de la

CARTE

Les jeunes concernés recevront une invitation à l'adresse indiquée lors du recensement obligatoire à 16 ans ou lors de leur inscription sur la liste électorale.

Plus d'info 04 76 92 34 34

OF DE LINTE

Préfecture, mes démarches à portée de clic!

epuis le mois d'octobre, les Préfectures et sous-préfectures du département n'accueillent plus de public aux guichets des permis de conduire et des certificats d'immatriculation. Seuls les



envois dématérialisés sont traités. Les démarches peuvent être effectuées 24h/24, 7j/7 sur internet. Pour vous accompagner, vous pouvez faire appel aux professionnels de l'automobile. Une auto-école est habilitée par exemple pour s'inscrire au permis de conduire à accomplir les démarches et à transmettre les justificatifs. Un professionnel de l'automobile peut se charger de faire établir le certificat d'immatriculation à votre place.

Retrouvez les coordonnées des professionnels concernés sur: https:// immatriculation.gouv.fr

Les préfectures ou sous-préfectures équipées peuvent disposer d'un point numérique pour imprimer et scanner vos documents en étant accompagné par un médiateur numérique.

> Plus d'info www.isere.gouv.fr

Un nouveau trésorier au Touvet

liette Le Coz, trésorière au Touvet depuis 2014, achève sa carrière et a passé la main à Patrick Mayné le 30 mars. Elle a ainsi vu les changements de la Trésorerie du Touvet, agrandissement des locaux, réorganisation des Trésoreries sur le territoire... Après l'agrandissement des locaux en 2017, les trésoreries de Goncelin

et Pontcharra ont été regroupées sur le site du Touvet.

Elle a organisé un verre de l'amitié le 20 mars afin de remercier les collectivités de leur collaboration. Ce fut l'occasion de la remercier pour le travail accompli et son accompagnement au fil des ans.

Le travail se poursuit pour son successeur avec de nombreuses missions dont les transferts de compétences.





Bresson, le nouveau bâtiment du rugby a été doté de l'ocaux de ménage et de rangements pour ne pas envahir les espaces des vestiaires, des douches, de la cuisine, ...





À l'école élémentaire, fermeture des « petits coins » extérieurs et création de toilettes neuves, dans le crayon.







Une nouvelle cuisine aux Grappa oups pour faciliter la confection de merveilles culinaires par les enfants comme par les ados ou par les bénévoles de toutes nos associations!





Aménagement de l'accès au parking de la Mairie pour sécuriser l'accès à cet espace de stationnement.

CONSEIL MUNICIPAL

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs, suppression d'un poste d'Atsem à temps non complet et création d'un poste d'Atsem à temps complet (11/12/2017). À

l'occasion de la fin de période de disponibilité d'un agent titulaire, il est nécessaire de modifier dans le tableau des effectifs le temps de travail de ce poste.

Délibération adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Subvention RASED : Maître E (13/11/2017), pour lui permettre de mener à bien ses missions : mise en place de projets d'aide spécialisée à dominante pédagogique avec les enseignants et les parents afin d'effectuer des actions de prévention et de remédiation des difficultés scolaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Autorisation d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2018 (05/02/2018) les dimanches 16, 23 et 30 décembre.

Délibération adoptée à l'unanimité

FINANCES

Budget général, décision modificative n°4 (11/12/2017) pour affecter les 60 000 € de recettes supplémentaires constatées aux chapitres « Atténuation de charges » et « impôts et taxes », en raison de la prudence des estimations faites au moment de l'élaboration du Budget Primitif.

Délibération adoptée à l'unanimité

Budget principal : ouverture de crédits d'investissement 2018 (11/12/2017) pour permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent avant l'adoption du budget primitif du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril.

Délibération adoptée à l'unanimité

PRÉSENTATIONS

Présentation du rapport annuel, pour approbation, (11/12/2017) des Pompes funèbres intercommunales.

TRAVAUX

Demande de subvention à l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (11/12/2017) pour la reprise des surfaces de jeu des terrains de football et de rugby.

Délibération adoptée à l'unanimité

Demandes de subventions au Conseil départemental de l'Isère au titre de la Dotation territoriale (11/12/2017) pour la réfection de la Grande rue de La Frette, de la rue Mire, de la route de Montabon, du chemin de la Rippe, de la rue du Pontin et de la rue de la Noue.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Demandes de subventions à l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et au Conseil départemental de l'Isère au titre de la Dotation territoriale (05/02/2018) pour la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en centre de loisirs.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Demandes de subventions à l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et au Conseil départemental de l'Isère au titre de la Dotation territoriale (05/02/2018) pour des travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la salle d'animation rurale.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Demande de subvention au Conseil départemental de l'Isère au titre de la Dotation territoriale (05/02/2018) pour des travaux de réfection de toiture de l'école maternelle qui subit régulièrement des infiltrations qui posent des problèmes de sécurité et qui provoquent une détérioration accélérée de ce bâtiment.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CULTURE

Demandes de subventions pour Macadam 2018 (11/12/2017) auprès de la Communauté de communes du Grésivaudan et du Conseil départemental de l'Isère pour la 10^e édition de la manifestation.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Demandes de subventions pour Place Libre 2018 (11/12/2017) auprès de la Communauté de communes du Grésivaudan, du Conseil départemental de l'Isère et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

URBANISME

Échange d'une emprise issue de la parcelle AD 68 et des parcelles AD 101, AD 103p, AD 105p, AD 67p et AD 195p (13/11/2017) à titre gratuit pour recomposer la zone dite « Aux Aliquets » afin de pouvoir préparer son aménagement et sa commercialisation.

Délibération adoptée à l'unanimité

Acquisition d'une emprise issue de la parcelle AH 255 (13/11/2017), d'une contenance de 72 m² dédiée au stationnement public (parking de la mairie), à titre gratuit.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acquisition de la parcelle AH 286 (13/11/2017),

dans le cadre de la mise en œuvre de l'orientation d'aménagement et de programmation, et notamment de la création d'un cœur vert, d'une surface de 270 m² pour un montant de 13 500 € soit $50 \in /$ m²).

Délibération adoptée à l'unanimité

Protection des espaces naturels et agricoles périurbains, accord de principe de la commune du Touvet sur le projet de PAEN (11/12/2018). La

réflexion est menée depuis plus d'un an avec le Département de l'Isère et la profession agricole sur la mise en place de l'outil PAEN afin d'apporter une réponse à la pression foncière et pour favoriser la mise en valeur de l'activité agricole, des paysages et des espaces naturels de la commune. Le conseil municipal vote pour la poursuite du projet PAEN et notamment pour proposer à la validation du prochain comité de pilotage de ce dispositif le projet de périmètre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Dénomination des rues de La Frette (05/02/2018),

pour faciliter les commodités de passage et d'adressage des habitants de La Frette.

Délibération adoptée à l'unanimité sauf pour la Montée du Baron des Adrets, majorité avec 2 abstentions.

INTERCOMMUNALITÉ

Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la Communauté de communes du Grésivaudan pour l'année 2017 (13/11/2017) pour faire évoluer le périmètre de l'intérêt communautaire, suivant l'avis de la CLECT, après analyse de l'impact financier de ces « transferts » (montée en charge dans les domaines des zones d'activités économiques et du tourisme par deux équipements devenus intercommunaux : l'espace du Col de Marcieu et la station du Collet d'Allevard) entre communes et intercommunalité, prenant en compte les charges, les produits, les coûts indirects et les charges de vétusté des équipements.

Délibération adoptée à l'unanimité

Conditions de cession financière et patrimoniale des zones d'activités économiques (13/11/2017)

pour le transfert en pleine propriété à la Communauté de Communes des aménagements urbains et fonciers des zones d'activités économiques.

Délibération adoptée à l'unanimité

Transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPG, accord de principe pour le transfert des résultats du budget eau et assainissement (11/12/2017). Les montants précis de ce transfert feront l'objet d'une délibération dès que la clôture des comptes sera définitive.

Délibération adoptée à l'unanimité

Transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPG, convention de gestion provisoire pour l'exploitation du réseau assainissement (11/12/2017) pour préciser le cadre dans lequel la commune pourra intervenir pour la gestion de la collecte du service public de l'assainissement. Les autres compétences seront exercées en régie par la Communauté de Communes (transit et traitement des eaux usées) et par Véolia dans le cadre du contrat de concession du service public de l'eau potable.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le 5 février, Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

haque année, le DOB, organisé avant le vote du budget, permet de présenter les premières tendances du résultat de l'année précédente et les orientations budgétaires retenues pour l'année à venir. Ce débat a permis de rappeler le contexte d'incertitude dans lequel se trouvent toutes les collectivités locales actuellement. Pour 2018, la première incertitude concerne, évidemment, la suppres-

sion progressive de la taxe d'habitation

pour laquelle les mesures de compensation ne sont pas connues. S'y ajoutent des décisions que le Gouvernement pourrait être amené à prendre sur le plan salarial. Les modalités de financement des politiques d'investissement des communes, sont, elles aussi, susceptibles d'évolution. Face à ce contexte incertain et mouvant, la municipalité souhaite maintenir les axes forts de sa politique financière :

- Pas d'augmentation des impôts en 2018.

- Une possible adaptation des tarifs et des grilles de calcul en fonction des services rendus et des harmonisations recherchées.
- Une vigilance accrue sur les dépenses de fonctionnement.
- Une mobilisation permanente pour la recherche de financements extérieurs, un maintien de l'autofinancement et une adaptation opportuniste du niveau des emprunts.

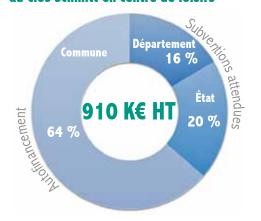
Financement des projets d'investissement à 2 ans

Conforter les services publics

Nouvelle gendarmerie



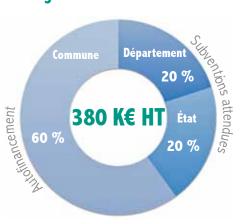
Transformation de l'ancienne bibliothèque au Clos Schmitt en centre de loisirs



Réalisation d'études préalables à la réalisation d'une nouvelle école élémentaire (financement commune)

Sécuriser les déplacements

Aménagement de la RD29

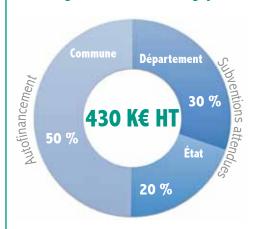


Aménagement du parking du cimetière



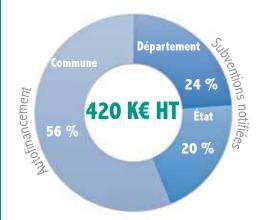
Itinéraires cyclables dans la plaine (financement Communauté de communes du Grésivaudan, Département, commune)

Mise en herbe du terrain de football et réaménagement de celui du rugby



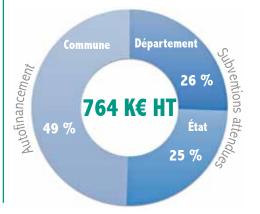
Aménager et améliorer les aménités urbaines

Route du Bresson et parking

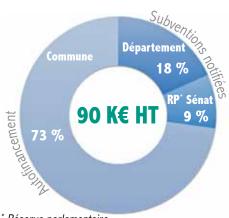


Réhabilitation thermique de la salle d'animation rurale

Changement du système de chauffage, réfection de l'isolation de la toiture et changement des huisseries.

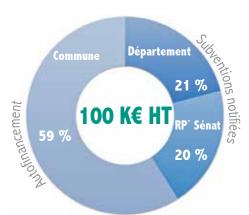


Réalisation des jardins partagés



* Réserve parlementaire

Construction d'un nouveau local pour les clubs de foot



* Réserve parlementaire

EXPRESSIONS POLITIQUES

Du groupe de la majorité ...

ans les différentes réformes territoriales de ces dernières années, le législateur a considéré que la gestion de l'eau relevait d'une compétence structurante. Il a donc confié l'eau et l'assainissement ainsi que la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) aux intercommunalités.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est donc la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan qui assure la compétence eau et assainissement et décide désormais des travaux d'entretien ou d'investissement sur les réseaux d'eau et d'assainissement, du contrôle des branchements nouveaux ou encore de la tarification. Nous resterons particulièrement vigilants sur la gestion du réseau et porterons les demandes d'investissements nécessaires pour garantir la qualité du réseau.

Pour assurer une harmonisation du prix de l'eau sur le territoire, les tarifs convergeront progressivement d'ici 2021. Le prix de l'eau au Touvet se situant dans la moyenne des communes du territoire, il ne devrait que très peu évoluer pour les habitants de la commune. Pour

faciliter le transfert, nous avons d'ailleurs confié au Grésivaudan un budget équilibré et auto-financé.

Confier à une même structure intercommunale toutes les compétences liées à l'eau permet d'espérer une ges-

tion cohérente de la ressource et des risques à l'échelle du territoire. Comme pour les transports ou la gestion des déchets, le territoire intercommunal est le niveau cohérent pour une gestion efficace du service public de l'eau.

André Gonnet, 1er adjoint, délégué aux travaux et aux réseaux



... Aux élus de l'opposition

Débat d'orientation budgétaire

'est l'épouvantail de la loi de finances pour 2018 que la majorité municipale a agité devant nous lors du dernier débat d'orientation budgétaire. Avec comme principal sujet, ses inquiétudes sur la baisse des recettes pour la commune. Cette baisse des recettes est-elle aujourd'hui la question à laquelle il faut s'intéresser?

Parmi les recettes de notre commune, il y avait jusqu'à présent la taxe d'habitation et la taxe foncière. Ces deux impôts n'ont cessé d'augmenter ces dernières années dans le Grésivaudan. Plus étrange, alors que les communes ont progressivement transféré des compétences à la communauté de communes du Pays du Grésivaudan, la part d'imposition communale n'a pas baissé.

En parallèle, l'efficacité des actions du Pays du Grésivaudan reste limitée.

La réalisation de projets (aménagements, espaces publics...) dans une commune comme le Touvet nécessite une capacité d'ingénierie dont elle ne dispose pas. La logique voudrait que le Pays du Grésivaudan puisse apporter cet appui à notre commune. Ce n'est pas le cas. De même, la communauté de communes devrait avoir la capacité financière de réaliser plusieurs opérations de portage foncier, afin de soutenir les communes dans leur politique foncière. Le Pays du Grésivaudan n'est pas non plus en capacité de le faire. Ainsi, c'est le bailleur social Pluralis qui financera les projets concernant les terrains de l'ancienne gendarmerie du Touvet. La commune n'en tirera donc aucun bénéfice.

D'un côté, nous observons une perte des compétences de notre commune et un pouvoir d'action de plus en plus grand de la communauté de communes, mais sans montée en compétences de celle-ci. De l'autre, nous avons pourtant un maintien de la part communale d'imposition, et une augmentation globale de nos impôts locaux. Le vrai débat devrait ainsi davantage porter sur la question suivante : comment faire mieux avec moins de recettes à l'échelle communale et intercommunale?

Les élus de l'opposition

ETAT CIVIL

Naissances

Le 20 novembre 2017 Le 27 novembre 2017 Le 10 décembre 2017

Le 23 décembre 2017

Nathan POULAT
Théa SCARINGELLA
Evan SCHUKAR
Zélie YZIQUEL

Décès

Le 16 décembre 2017 Solange GIRAUD-CARRIER

Le 17 décembre 2017 **Jocelyne, Christiane PELLET**

Le 24 décembre 2017 Michel HALOT

Le 1^{er} janvier 2018 Marguerite RAMUS veuve GREYNAT

Le 1er janvier 2018 Genesio GUGLIELMI
Le 10 janvier 2018 Franck BAYOUD

Le 23 février 2018 Paulette BRANQUE veuve CHARPENTIER

Le 28 février 2018 Marie-Louise BRUN-COSME veuve PEL-

LOUX

Le 6 mars 2018 Pasqualina SONZOGNI épouse BERLAN-

DIS

Le 19 mars 2018 Ginette MERCIER veuve SPERANDIO

PETITES ANNONCES

Naissance du site de Gré'sy

L'association Gré'sy a lancé son nouveau site internet www.gresy.fr en début d'année avec une version qui se veut intuitive, interactive et utile à ses clients et partenaires.

Ce site vous accompagne dans la découverte de l'association : qui est elle ? Où la trouver ? Pourquoi adhérer à l'association ? Comment la soutenir ? L'adhésion en ligne, les partenaires, les magasins, un forum de

discussion, ...

Avec des textes soignés et des photos illustrant l'activité, le site permet de trouver des informations pratiques telles que les heures d'ouverture des 2 boutiques implantées au Touvet et à Tencin et les coordonnées complètes.





Recherche d'hébergement pour Tour de France à vélo

Rémi Collavet âgé de 21 ans et originaire de Haute Savoie organise un tour de France à vélo par les plus grands cols du pays, de juin à octobre. Il raconte son aventure sur son site http://remicollavet.wixsite.com/lafrance-vuedlaselle. Ce projet est autant un défi sportif que la chance de s'ouvrir à des rencontres par le mode d'hébergement choisi, chez l'habitant. Le 4 octobre, son itinéraire au départ d'Izeron fera étape au Touvet.

Il est donc à la recherche d'une famille qui accepterait de l'accueillir.

Si vous êtes intéressé, contacter la mairie qui transmettra les coordonnées de Rémi au 04 76 92 34 34 ou mairie@ letouvet.com





u Touvet en bordure de RD 90 on peut se retrouver dans un lieu insolite, atelier créatif, boutique de créateur, friperie, petite épicerie de produits locaux, ... C'est Ki-sign.

Créée en 2004 à Bernin, Ki-sign lançait son premier produit, un tatouage éphémère basé sur des tampons aux motifs eau - air - terre - feu qui, combinés, permettent une création sans limite... Des tampons... aux

pochoirs... la customisation de vêtements apparaissait car à force de manipuler les tampons les tâches sur les vêtements ne partaient pas et il fallait les « habiller »!

Les produits Ki Sign depuis sont vendus dans plus de 30 pays en Europe par une équipe de 8 salariés, et proposés au particulier via un site internet créé en 2005.

En 2016, Ki Sign a installé au Touvet ce lieu

unique et sa propre boutique. L'Atelier créatif propose des ateliers les mercredi, vendredi et samedi autour des loisirs créatifs : fabrication d'attrape-rêves, scrapbooking, customisation de sacs, de vêtements et même des ateliers « végétal » Kokedama*. Pour une quinzaine d'euros comprenant le matériel, vous passez 2 à 3 heures avec l'animateur-trice et repartez avec votre œuvre. Ces ateliers sont même réservés pour des anniversaires ou se déplacent à l'extérieur dans les écoles, les maisons de retraite... Des cours de couture sont proposés une fois par mois.

La boutique compte une partie « friperie ». Les articles, mis en rayon tous les jeudis, sont de la fripe « haut de gamme ». Une partie de la boutique permet à 7-8 créateurs de cohabiter et d'exposer leurs produits pendant 3 mois.

N'hésitez pas à pousser la porte, cette entreprise, dotée d'une philosophie éthique, développe et fabrique au maximum en France.

*petite sphère de mousse naturelle contenant des plantes vivantes posées ou suspendues

Ouvert du lundi après-midi au samedi Lundi de 14h à 19h Mardi au samedi 9h30-12h30 et 14h-19h

